

avril 1771 : " Si la solution de ce conflit paraît évidemment devoir tourner à l'avantage de la Grande-Bretagne, le Vermont deviendra fidèle et nous offrira des secours dont nous n'auront pas besoin ; mais si, malheureusement, c'est le contraire qui arrive, il se déclarera en faveur du congrès." (B. 147, p. 335.) Jusqu'à quel point cette conclusion est-elle justifiée par la conduite du Vermont : Voilà un problème qu'on ne saurait résoudre, si toutefois on le peut alors, que par un examen critique de toute la marche des négociations. On pourrait peut-être alors découvrir si les chefs étaient sincères, ou si les négociations ne furent que le prototype de celles conduites par Dumourier avec le duc de Brunswick au commencement des guerres de la révolution française en 1792. Après que les préliminaires de la paix furent réglés (1782), mais peut-être avant que la nouvelle en fût parvenue à New-York, Haldimand apprit qu'il se faisait à Albany des préparatifs ostensiblement pour une attaque des postes avancés du lac Champlain. On supposa que ces préparatifs avaient pour objet de soumettre le Vermont, la destruction des postes en question n'étant d'aucune importance. C'est dans l'hostilité existant entre l'Etat de New-York et les gens qui s'étaient établis sur les terres réclamées par cet Etat que se trouve en bonne partie l'explication de la conduite du Vermont pendant la guerre. Sous ce rapport, l'extrait suivant relatif aux désirs du Vermont, après que la guerre fut finie, est digne d'intérêt. Le 24 octobre 1783, Haldimand écrivait à lord North, une lettre confidentielle dans laquelle il disait :

" Depuis que le traité provisoire a été publié, plusieurs personnes de l'Etat du Vermont sont venues ici en différents temps. Toutes s'accordent à dire que les habitants de cet Etat sont très hostiles au Congrès et à ses mesures ; maintenant, ils insistent (au cas où le Congrès admettrait leur prétention d'être admis comme 14^{ième} Etat dans l'Union) à être exemptés de toute part dans les dettes contractées avant leur admission, parce que n'ayant jamais été représentés au Congrès ils ne sauraient être liés par ses actes. Ils paraissent parfaitement certains que dans le cas où le Congrès songerait à les réduire par la force, les Etats voisins de la Nouvelle-Angleterre ne pourraient jamais être induits à l'aider dans cette tentative, et c'est pour cela qu'ils ne se font pas scrupule de braver l'Etat de New-York avec ses prétentions de juridiction sur leur territoire.

Ils encouragent fortement les loyalistes des alentours à s'établir parmi eux, et ils ont déjà pris possession des terres au sud du lac Champlain jusqu'à la frontière, au degré 45^{ième}. Ils ne se sont pas gênés de me dire que le Vermont doit ou s'annexer au Canada ou en devenir le maître, parce que c'est la seule voie par laquelle ils puissent transporter à un marché les produits de leur pays, mais ils m'ont assuré qu'ils préféreraient la première alternative." (B. 56, pp. 149, 150.)

On peut se rendre compte de la portée de cette assertion que le Vermont prenait possession des terres dont il vient d'être parlé en se rappelant que l'Etat de New-York considérait ces mêmes terres comme étant dans les limites de sa juridiction et comme lui appartenant. Une demande simultanée de la part de New-York et du Vermont fut faite en 1774 pour la possession des postes sur le lac Champlain. Cette double demande fut rejetée par la raison que le traité avait été conclu avec le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, et non avec les Etats séparément.